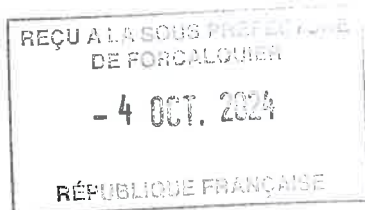




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024



Délibération n°2024-45

Thème : MOTION

Objet : Motion de défense des services des urgences hospitalières dans les Alpes-de-Haute-Provence

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 septembre 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 18 Pouvoirs : 11 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lisa MARCEL, conseillère municipale ; Jean-Michel GRES, conseiller municipal ; Alix POINSO, conseillère municipale.

Étaient représentés :

Mme Caroline MASPER, adjointe donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE
Mme Karima COEURET, adjointe donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
Mme Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale donne procuration à M. Didier MOREL
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à Mme Jacqueline VILLANI
M. Michel DALMASSO, conseiller municipal donne procuration à M. Fabien JOURDAN
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
Mme Lorraine PRUNET, conseillère municipale donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Alix POINSO
M. Charles DANNAUD, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Michel GRES

Absents excusés :

Caroline MASPER, Karima COEURET, Francine GIAY-CHECA, Michel CHAPUIS, Michel DALMASSO, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Lorraine PRUNET, Geoffroy GONZALEZ, Charles DANNAUD.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Motion de défense des services des urgences hospitalières
dans les Alpes-de-Haute-Provence
Présentée par Monsieur le Maire, David GEHANT**

La situation des urgences hospitalières dans les Alpes-de-Haute-Provence, à Manosque, Digne-les-Bains et Sisteron est préoccupante. Depuis plusieurs mois, les fermetures de nuit se multiplient. Désormais c'est en journée que les fermetures interviennent. La faute à l'absence de personnel en nombre suffisant. En cas d'accident graves où l'urgence vitale est en jeu, la population bas-alpine doit se rendre à Aix-en-Provence ou Gap.

Considérant que les pays adhérant à l'Organisation mondiale de la Santé ont l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre des lois et des politiques qui garantissent un accès universel aux services de soins de qualité,

Considérant que le Code de la Santé publique précise qu'aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention et aux soins,

Considérant que le département des Alpes-de-Haute-Provence est particulièrement impacté par la désertification médicale, le manque de médecins généralistes et de spécialistes qui entraînent par conséquent une sollicitation toujours plus importante des services d'urgences hospitalières,

Considérant qu'en raison du manque d'effectifs, les hôpitaux des Alpes-de-Haute-Provence sont souvent amenés à fonctionner en mode dégradé,

Nous, élus de la Ville de Forcalquier, demandons à l'Etat et à l'Agence Régionale de Santé :

- D'initier un plan d'accès à la santé dans les Alpes-de-Haute-Provence garantissant des services d'urgences des hôpitaux accessibles 24 heures sur 24
- D'organiser une campagne de recrutement de professionnels de santé et d'élaborer un plan d'action pour favoriser les conditions de l'accès à la santé dans les Alpes-de-Haute-Provence
- D'anticiper un plan d'action pour pallier au départ à la retraite des praticiens hospitaliers
- D'encourager les initiatives locales qui concourent à l'amélioration de l'accès aux soins et de la santé

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 04 OCT. 2024